AB

PS : En fait, je pensais que l'université Laval utiliserait la Stratégie "compétences mondiales" et le "traitement en deux semaines" mais ça semble être une usine à gaz : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/embaucher-travailleur-etranger/temporaire/stategie-matiere-competences-mondiales.html#toc0

---- Mail original ----

De: "Irene Abi-Zeid" < Irene. Abi-Zeid@osd.ulaval.ca>

À: "kader beldjilali" <kader.beldjilali@free.fr>

Cc: "Michael Morin" <michael.morin@fsa.ulaval.ca>

Envoyé: Mardi 20 Février 2018 16:54:10

Objet: TR: Stagiaire étranger

Bonjour M. Beldjilali,

Malheureusement, on m'informe qu'étant donné que vous êtes âgé de plus de 35 ans, et que vous n'êtes pas récipiendaire d'une bourse française ou canadienne, nous ne pouvons pas faire une demande de permis de travail à l'immigration Canadienne.

Une option serait que votre stage dure moins de 120 jours. Serait-ce acceptable pour vous et votre école ? Merci de répondre rapidement.

Cordialement,

Irène Abi-Zeid, Ph.D. Professeure titulaire

Département opérations et systèmes de décision Faculté des sciences de l'administration Pavillon Palasis-Prince, 2325, rue de la Terrasse, Local 2513 Université Laval Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA Téléphone : 418 656-5623

Télécopieur: 418 656-2624

-----Message d'origine-----De : Nathalie Thibault

Envoyé: February 19, 2018 4:06 PM

À: Irene Abi-Zeid < Irene. Abi-Zeid@osd.ulaval.ca>

2 sur 3 06/11/2019 à 12:31